

Coronavirus : une aubaine pour le grand remplacement, Castaner naturalise à tour de bras !

écrit par Maxime | 16 mars 2020

(Mohamed-Ali), né le 19/03/1985 à Tunis (Tunisie), NAT, 2018X 031746, Dt. 006-1159, é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de son père à : (Naël), né le 10/10/2018 à Paris 15^e (75015), EFF, 2018X 031746.

écrit du 19 avril 2019, publié au *Journal officiel* du 21 avril 2019, ayant accordé la nationalité française

BALY (Djénébou), née le 23/11/1977 à Niéna (Mali), NAT, 2018X 014148, Dt. 014-233, é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de sa mère à : 3 (Sidi), né le 05/02/2019 à Nanterre (92000), EFF, 2018X 014148.

écrit du 21 juin 2019, publié au *Journal officiel* du 23 juin 2019, ayant accordé la nationalité française à : UNOU (Claudine, Sara), née le 09/12/1986 à Bota Limbé (Cameroun), NAT, 2018X 044681, Dt. 023-69, é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de sa mère à : GUEU (Jade), née le 10/07/2013 à Lille (59800), EFF, 2018X 044681.

écrit du 19 août 2019, publié au *Journal officiel* du 20 août 2019, ayant accordé la nationalité française à : IS (Mohamed), né le 25/01/1984 à Ouaguenoun (Algérie), NAT, 2019X 004846, Dt. 031-465, é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de son père à : IS (Sofia), née le 23/07/2019 à Colombes (92700), EFF, 2019X 004846.

écrit du 20 août 2019, publié au *Journal officiel* du 22 août 2019, ayant accordé la nationalité française à : BBOUR (Siham), née le 21/12/1981 à Rabat (Maroc), NAT, 2019X 005080, Dt. 032-113, é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de sa mère à : KIH (Lina), née le 28/11/2008 à Rabat (Maroc), EFF, 2019X 005080.

écrit du 20 septembre 2019, publié au *Journal officiel* du 22 septembre 2019, ayant accordé la nationalité à : O (Elise, N'Guessan), née le 25/09/1971 à Divo (Côte d'Ivoire), NAT, 2019X 007552, Dt. 036-276, é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de sa mère à : Charles, Philippe, Beugré), né le 29/06/2008 à Jacquerville (Côte d'Ivoire), EFF, 2019X 007552.

Dans un article paru avant-hier sur Riposte laïque, Josiane Filio imagine que le coronavirus pourrait inciter certains à remigrer dans leurs contrées africaines...

<https://ripostelaique.com/coronavirus-et-sil-etait-notre-meilleur-allie-pour-une-remigration-volontaire.html>

Toutefois, on peut penser que ce ne sera pas le cas. L'épidémie ayant une dimension mondiale, le virus finira par arriver aussi dans les pays africains et maghrébins et les moyens de lutte seront bien inférieurs à ceux que propose la science occidentale. Il ne faut pas sous-estimer en effet le rôle que joue la santé publique dans les phénomènes migratoires, beaucoup de titres de séjour en France étant fondés sur un motif de santé, le demandeur étant admis à séjourner en France pour bénéficier de soins que son système de santé national est incapable de lui fournir.

De plus, cette remigration ne serait que temporaire, le temps que l'épidémie prenne fin, et ceux qui seraient tentés de retourner dans leur pays de coeur reviendraient probablement grâce au lien de nationalité que les gouvernements successifs ont accordé généreusement en naturalisant. La binationalité leur permet de jouer sur les deux tableaux, ce n'est pas comme s'ils devaient renoncer à la française pour retourner dans leur pays d'origine.

.

La crise actuelle n'empêche pas le gouvernement de poursuivre des naturalisations. A l'heure où l'on évoque une mobilisation nationale, des efforts extraordinaires pour endiguer l'épidémie, entre deux décrets portant réquisitions ou réglementation du prix des gels hydro-alcooliques, le premier ministre et l'inénarrable Castaner prennent le temps de signer des décrets de naturalisation.

.

**Font-ils partie du dispositif "coronavirus", ces décrets ?
On est en droit de se le demander !**

On se retrouve finalement dans un système d'état d'urgence pour des causes de santé publique et non plus, paraît-il, de sécurité publique, les gens étant appelés à ne plus se déplacer autant que possible... et bientôt peut-être verrons-

nous comme en Italie cette demande se transformer en interdiction sous peine d'amende ! **soit un régime plus défavorable que celui des djihadistes simplement assignés à résidence**, libres de circuler comme ils le voulaient au sein de la commune de leur résidence au moins pendant la journée...

Si, de plus, il faut faire un tri entre les patients devant être traités en priorité et ceux qui pourraient être négligés parce que ça ne vaut pas la peine de concentrer les efforts médicaux sur leur personne, on peut se demander comment le gouvernement compte faire alors que la loi prohibe actuellement tout un tas de discriminations. **Sur quelle base décidera-t-on de laisser mourir l'ancêtre de 95 ans plutôt que le jeune de 15 ans, alors que la loi interdit la discrimination fondée sur l'âge ?**

Va-t-on assister à ce sujet à une indifférenciation totale des cas, ou bien choisira-t-on par exemple de **traiter en priorité une personne au casier judiciaire vierge plutôt qu'un radicalisé** ayant attrapé le coronavirus entre deux coups de couteau généreusement administrés à des surveillants de prison ?

Est-ce que ça va être le grand bal de l'hypocrisie, ou bien opérera-t-on des priorités en fonction du bon sens ?

Quoi qu'il en soit, le duo gouvernemental Philippe-Castaner assure la relève d'une certaine façon en naturalisant encore massivement des demandeurs souhaitant acquérir la nationalité française, la plupart issus du Maghreb ou plus largement des pays africains...

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL :

(Mohamed-Ali), né le 19/03/1985 à Tunis (Tunisie), NAT, 2018X 031746, Dt. 006-1159,
é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de son père à :
(Naël), né le 10/10/2018 à Paris 15^e (75015), EFF, 2018X 031746.

écret du 19 avril 2019, publié au *Journal officiel* du 21 avril 2019, ayant accordé la nationalité française

BALY (Djénébou), née le 23/11/1977 à Niéna (Mali), NAT, 2018X 014148, Dt. 014-233,
é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de sa mère à :
E (Sidi), né le 05/02/2019 à Nanterre (92000), EFF, 2018X 014148.

écret du 21 juin 2019, publié au *Journal officiel* du 23 juin 2019, ayant accordé la nationalité française à :
UNOU (Claudine, Sara), née le 09/12/1986 à Bota Limbé (Cameroun), NAT, 2018X 044681, Dt. 023-69,
é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de sa mère à :
GUEU (Jade), née le 10/07/2013 à Lille (59800), EFF, 2018X 044681.

écret du 19 août 2019, publié au *Journal officiel* du 20 août 2019, ayant accordé la nationalité française à :
IS (Mohamed), né le 25/01/1984 à Ouaguenoun (Algérie), NAT, 2019X 004846, Dt. 031-465,
é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de son père à :
IS (Sofia), née le 23/07/2019 à Colombes (92700), EFF, 2019X 004846.

écret du 20 août 2019, publié au *Journal officiel* du 22 août 2019, ayant accordé la nationalité française à :
BBOUR (Siham), née le 21/12/1981 à Rabat (Maroc), NAT, 2019X 005080, Dt. 032-113,
é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de sa mère à :
KIH (Lina), née le 28/11/2008 à Rabat (Maroc), EFF, 2019X 005080.

écret du 20 septembre 2019, publié au *Journal officiel* du 22 septembre 2019, ayant accordé la nationalité
à :
O (Elise, N'Guessan), née le 25/09/1971 à Divo (Côte d'Ivoire), NAT, 2019X 007552, Dt. 036-276,
é en étendant l'effet collectif attaché à la nationalité française de sa mère à :
Charles, Philippe, Beugré), né le 29/06/2008 à Jacqueville (Côte d'Ivoire), EFF, 2019X 007552.

Soit autant de personnes de plus à soigner le cas échéant, puisque la France leur devra des soins en tant que nouveaux Français... et autant de personnes robustes sans doute pour remplacer les plus chétifs amenés à disparaître au cours de l'épidémie. La plupart sont en effet dans la force de l'âge.

La diffusion du coronavirus en Occident n'est-il pas un choix de l'oligarchie mondiale, qui le percevrait comme une bénédiction pour les régimes de retraite, dans une vision quelque peu cynique et machiavélique de l'épidémie ? Moins de vieux égale moins de retraites à payer, une population décimée égale une légitimation plus facile des naturalisations massives ? Le prétexte de relancer l'économie nationale de cette façon ne sera-t-il pas bientôt invoqué ?

On voit bien qu'au-delà du discours officiel, il se passe quelque chose : la situation actuelle interroge les problématiques de l'immigration, la démographie, l'islamisation de la France, les discriminations et même la préférence nationale face à l'administration de soins par les services hospitaliers, dès lors que les hôpitaux déjà mal en point en temps normal seront submergés par l'épidémie...

Si je ne crois pas à la remigration volontaire à laquelle songe Josiane Filio, je ne crois pas davantage en une décision du gouvernement de mettre fin aux titres de séjour accordés par la France le temps que celle-ci traite l'épidémie en demandant à ces "invités" de retourner dans leurs contrées le temps qu'on se débarrasse du virus. Je ne crois pas non plus que ce sera l'occasion de reposer la question des déchéances de nationalité pour les personnes qui refusent l'intégration à la française.

.

Si la psychose s'est bien installée en France depuis le discours de Macron de jeudi dernier, la grande question reste de savoir si oui ou non le gouvernement décidera de privilégier certains patients plutôt que d'autres et sur quelles bases. **L'âgisme va-t-il régner en maître ?** On peut s'y attendre... mais soignera-t-on indistinctement une racaille vivant de trafics illicites, de la délinquance, des terroristes en herbe au même titre que des citoyens respectueux des lois naturelles, du mode de vie à la française ? des personnes pleinement intégrées et d'autres se comportant en France comme des ressortissants de leur pays d'origine (ce qui justifie selon le code civil qu'elles perdent la nationalité française...) ? **Il y a fort à parier que le gouvernement ne prescrira aucune préférence à ce sujet...**